

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 24
Novembre 2022

Ouverture de la séance le Jeudi 24 Novembre 2022 à 20h30

Etaient présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, CHERON Marie-Eve, DEVAUD Angélique, DUDOGNON-HERAULT Marielle, GRENEE Véronique, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : HURTEAU Laurent ayant donné pouvoir à ROY Hervé, COMBE Pierre ayant donné pouvoir à DUDOGNON-HERAULT Marielle

Absents ayant excusés : /

Quorum : 8 - Atteint

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

*La séance a été ouverte par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, le
Jeudi 24 Novembre 2022 à 20h30*

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

- I. Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- II. Information relative aux décisions prises par délégation
- III. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants
- IV. Don de stands à l'OGEC de Treize-Vents
- V. Approbation du rapport annuel de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau-exercice 2021
- VI. Tarifications des Salles 2023
- VII. Divers : Paysage de votre commune, compte formation élu, signalétique zone économique...

I. Adoption du procès-verbal de séance du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 20 octobre 2022.

II. Information relative aux décisions prises par délégation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

Les devis signés sont les suivants :

Panneau Salle Belle-Vue	JAROUSSEAU Tony	144,00 €	25/10/2022
Signalétique salle Belle-Vue	SIGNALS	177,84 €	10/11/2022
Signalétique EAS salle Belle-Vue	SIGNALS	65,83 €	18/11/2022
Vitrage vestiaire	MENUISERIE DES COLLINES	167,94 €	24/11/2022

Les concessions de cimetière accordées sont les suivantes :

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS			
N° de concession	Emplacement	Montant	Date
310 R 181	C 18	100 €	10/11/2022
311 R 190	D 18	100 €	11/11/2022
312 R 191	F 16	100 €	12/11/2022
313 R 192	M 8	100 €	13/11/2022
314 R 195	K 5	100 €	14/11/2022
315 R 196	N 2	100 €	15/11/2022
316 R 197	H 13	100 €	16/11/2022
TOTAL		700 €	

Droits de préemption urbains :

N° de dossier	Date de dépôt	Demandeur	Adresse du terrain
IA0852962200016	20/10/2022	Me Hugo THOMAS-TEMPLIER 51 rue Amédée Gordini 85180 LES SABLES D'OLONNE	5 Cité des Genêts

Arrêté pris par délégation :

Arrêté n° 20221122G01 portant création d'une régie de recette à compter du 1^{er} janvier 2023 pour encaisser la participation annuelle dans le cadre du service de déplacement solidaire.

La régie avait été créée par le CCAS qui l'a dissoute par délibération du 21 novembre 2022 du fait de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2022.

Pour continuer de percevoir les produits du service de déplacement solidaire, une régie portée par la commune a été créée par délégation.

III. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

- Commission intercommunale Aménagement et transition écologique : Le choix a été fait de passer dès janvier 2023 à l'identification des sacs jaunes de tri.

Chaque rouleau de sacs jaunes est équipé d'un code barre qu'il conviendra de scanner à l'aide d'une douchette fournie par la Communauté de communes. Les modalités de distribution restent à déterminer.

- Commission intercommunale Solidarité et Familles : Madame le Maire évoque l'ouverture de la Maison France Service.

- Commission Relation avec les structures scolaires et périscolaires : Marielle DUDOGNON-HERAULT revient sur la mise en place du Conseil Municipal des Enfants. Les élections se sont déroulées le samedi 19 novembre 2022, 8 candidats ont été élus. Ils viendront se présenter lors de la prochaine réunion de Conseil.

Concernant le projet jeunesse, une réunion d'information se tiendra à la salle Belle-Vue le 2 décembre à 20h30 afin notamment d'évaluer l'intérêt des familles pour ce projet.

- Commission Communication : Marielle DUDOGNON-HERAULT rappelle que les Vents de l'Info devrait sortir début 2023 et invite chaque commission à faire part de leurs projets d'articles.

- Commission Bâtiment : Laurent WERTH fait part aux membres du Conseil de l'avancement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de la mairie.

L'avant-projet définitif sera présenté en commission le 9 décembre à 17h pour être soumis à l'approbation du Conseil le 15 décembre.

- Commission Finances : Laurent WERTH explique que l'école organise un voyage scolaire l'année prochaine et demandera une subvention d'environ 6000 €.

Il fait également part des difficultés financières actuellement rencontrées par Familles Rurales. L'association devrait donc solliciter une avance sur la subvention demandée dès le mois de janvier.

Un point est fait sur la situation financière de la commune.

IV. Dons de stands à l'OGEC de Treize-Vents

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3212-2 et L3212-2,

Madame le Maire rappelle que le 31 décembre 1990, la commune a acquis 6 stands pour un montant de 1 642.70 €.

La commune n'a plus l'utilité de ces stands. Ces biens sont réformés et vont sortir de l'inventaire comptable.

Le matériel mis à disposition a fait l'objet au préalable d'une identification des besoins par les services municipaux. Bien que réformés par nos services, ces stands permettraient à l'OGEC de Treize-Vents de disposer du matériel dont elle a besoin pour organiser, sous sa seule responsabilité, les manifestations et fêtes d'école.

Dans ce cadre, il est envisagé de remettre, sous forme de don, à l'OGEC de Treize-Vents, les biens réformés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE DONNER à l'OGEC de Treize-Vents les 6 stands acquis en 1990 pour une valeur de 1 642.70 €
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

V. [Approbation du rapport annuel de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau - exercice 2021](#)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-5,

Madame le maire informe le Conseil Municipal de réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'eau potable pour l'année 2021 et en rend compte.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, il a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation à la présente réunion.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE PRENDRE ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable-exercice 2021.

VI. [Fixation des tarifs 2023 des salles et du matériel](#)

Madame le Maire donne lecture des propositions établies par la Commission Bâtiments et Patrimoine Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE FIXER les tarifs des salles et du matériel comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	TREIZE-VENTS/MAL-LIEVRE	EXTERIEUR
Salle Polyvalente (salle 1) - Caution 300 €		
Réunion	25,00 €	25,00 €
Forfait installation la vielle à partir de 17h	15,00 €	15,00 €
Forfait remise en état de la salle le lendemain jusqu'à 10h	15,00 €	15,00 €
Salle Polyvalente (salle 2)- Caution 300 €		
Buffet/repas	140,00 €	185,00 €
Réunion	65,00 €	65,00 €
Forfait installation la vielle à partir de 17h	15,00 €	15,00 €
Forfait remise en état de la salle le lendemain jusqu'à 10h	15,00 €	15,00 €
Salle Polyvalente (salle 1 et 2) - Caution 300 €		
Buffet/repas	160,00 €	205,00 €
Réunion	80,00 €	80,00 €
Vin d'honneur	80,00 €	80,00 €

Forfait installation la vielle à partir de 17h	15,00 €	15,00 €
Forfait remise en état de la salle le lendemain jusqu'à 10h	15,00 €	15,00 €
Salle Belle-Vue - Caution 300 €		
Buffet/repas	185,00 €	230,00 €
Réunion	85,00 €	85,00 €
Vin d'honneur	85,00 €	85,00 €
Forfait installation la vielle à partir de 17h	25,00 €	25,00 €
Forfait remise en état de la salle le lendemain jusqu'à 10h	25,00 €	25,00 €
Salle du Prieuré (uniquement pour associations et entreprises)		
Réunion	x	35,00 €
Salle Lucie Macquart - Caution 300 €		
Particuliers et autres -sans chauffage (été)	340,00 €	340,00 €
Particuliers et autres - avec chauffage (hiver)	425,00 €	425,00 €
Associations - sans chauffage (été)	80,00 €	
Associations - avec chauffage (hiver)	80,00 €	
Forfait 2 jours associations -sans chauffage (été)	125,00 €	125,00 €
Forfait 2 jours associations- avec chauffage (hiver)	160,00 €	160,00 €
Forfait à partir de 2 weekends consécutifs associations	200,00 €	200,00 €
Résidence artistique - forfait 3 jours - sans chauffage (été)	220 € (+50 € par j. sup.)	220 € (+50 € par j. sup.)
Résidence artistique - forfait 3 jours avec chauffage (hiver)	310 € (+80 € par j. sup.)	310 € (+80 € par j. sup.)
Salle de sport - Caution 300 €		
	180,00 €	180,00 €
Vidéoprojecteur - Caution 250 €		
Particuliers	40,00 €	
Associations	20,00 €	

- DE DIRE que la caution sera demandée à la remise des clés ou du vidéoprojecteur.
- DE FIXER un forfait ménage à 90 € appliqué lorsque la salle ne sera pas rendue propre.
- DE FIXER les modalités de paiement comme suit :
 - Versement d'arrhes à la signature du contrat (50 % de la location), non remboursables en cas d'annulation sauf cas de force majeure.
 - Un avis des sommes à payer sera transmis pour le solde au locataire après l'utilisation de la salle.

VII. Divers

- **Signalétique zone économique** : Une réflexion a été menée autour de la signalétique dans les zones d'activités économiques.

Il a été décidé de procéder à la mise à jour des totems en leur appliquant la charte graphique du Pays de Mortagne.

Concernant les panneaux RIS ainsi que les bi-mats et tri-mats situés en zone, il a été décidé de procéder à leur suppression (format plus adapté, coût mise à jour important...).

Un mail sera envoyé aux entreprises afin d'informer de ce changement accompagné d'un « tuto » afin de faciliter leur géoréférencement sur google.

Actuellement, la création graphique concernant les totems est en cours, s'en suivra leur mise à jour idéalement sur le 1er trimestre 2023 ainsi que la dépose des RIS et bi-mâts.

• **Paysage de votre commune** : La communauté de communes ne mettra plus en place de jury, ni de tour des communes. Il appartient aux communes de contacter directement le CAUE85 pour la labellisation.

• **Compte formation élu** : pour accéder au portail de formation « mon compte élu » (cela permet d'acheter des formations dans le cadre du DIFE), il est nécessaire de se créer une adresse numérique « La Poste »/France Connect+.

En cas de difficulté, les élus peuvent appeler le 09.69.39.02.77 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h00.

• **Accueil d'une stagiaire** : Une stagiaire de l'ISFCT intégrera le service administratif à compter du 15 décembre jusqu'au 5 mai. Elle sera majoritairement présente 2 jours par semaine.


• **PLUIH** : la modification n°1 du PLUIH a été approuvée par le conseil communautaire.

• **Boulangerie** : La boulangerie fermera définitivement ses portes le 5 décembre 2022.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h55

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON



Le secrétaire,

Laurent WERTH

